

L' Abeille.

3me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur.”

3me. Année

VOL III.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 6 Février 1851.

No.11

DERNIERS MOMENTS D'UN JEUNE POÈTE.

J'ai révélé mon cœur au Dieu de l'innocence ;
Il a vu mes pleurs pénitents ;
Il guérit mes remords, il m'arme de constance :
Les malheureux sont ses enfants.
Mes ennemis riant ont dit dans leur colère :
“ Qu'il meure et sa gloire avec lui ! ”
Mais à mon cœur calmé le Seigneur dit en père :
“ Leur haine sera toi, appui.”
A tes plus chers amis ils ont prêté leur rage :
Tout trompe la simplicité :
Celui que tu nourris court vendre ton image,
Noire de sa méchanceté.
Mais Dieu t'entend gémir, Dieu vers qui tu ramènes
Un vrai remords ne des douleurs ;
Dieu qui pardonne enfin à la nature humaine
D'être faible dans les malheurs.
J'éveillerai pour toi la pitié, la justice
De l'incorruptible avenir ;
Eux-mêmes épureront, par leur long artifice,
Ton honneur qu'ils pensent ternir.
Soyez béni, mon Dieu ! vous qui d'ignés me rendre
L'innocence et son noble orgueil ;
Vous qui, pour protéger le repos de ma cendre,
Veillez près de mon cercueil !
Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs :
Je meurs, et sur ma tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.
Salut, champs que j'aimais, et vous, douce verdure,
Et vous, riant exil des bois !
Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
Salut pour la dernière fois !
Ah ! puisse voir long-temps votre beauté sacrée
Tant d'amis sourds à mes adieux !
Qu'ils meurent pleins de jour, que leur mort soit pleu-
Qu'un ami leur ferme les yeux !

[réc,
GILBERT.

COUR DE ROME.

[Suite.]

PRÉLATURE

Patriarches. Les premiers prélats de la cour romaine, après les cardinaux, sont les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Depuis que ces villes sont occupées par les infidèles, les titulaires résident à Rome, où ils jouissent de beaucoup de considération. Un de leurs principaux privilèges est de faire porter la croix devant eux, hors de Rome, partout où ils se trouvent, à moins qu'ils ne soient en présence d'un cardinal. Leurs habits sont absolument les mêmes que ceux des autres évêques. Les patriarches *mineurs*, c'est-à-dire, ceux de Venise, de Lisbonne et des Indes, prennent rang, à Rome, immédiatement après les patriarches *majeurs*. Ceux-là n'ont aucun privilège particulier.

Archevêques et évêques. Il y a à Rome un grand nombre d'archevêques et d'évêques *in partibus*, dont les diocèses, au pouvoir des infidèles, ne requièrent pas leur présence. Ces prélats remplissent différens emplois et fonctions qui leur sont assignés. Il se trouve toujours de plus à Rome un nombre considérable d'évêques étrangers qui y viennent soit pour les affaires de leur diocèse, soit pour y rendre leurs respects au St. Père, ou pour y satisfaire leur piété. Les uns et les autres y sont l'objet de beaucoup d'attention et d'égards. Les troupes leur présentent les armes: musées, bibliothèques, tout s'ouvre devant eux. Quoique la couleur violette leur soit commune avec les autres prélats qui n'ont pas le caractère épiscopal, et même avec les ecclésiastiques de tout ordre attachés aux chapelles des palais apostoliques et aux basiliques majeures, qui portent tous la soutane violette dans l'exercice de leurs fonctions, on distingue cependant facilement les évêques par plusieurs insignes qui leur sont propres, tel que la croix pectorale qu'eux seuls ont le droit de porter.

C'est ordinairement parmi les archevêques que sont pris les ambassadeurs que le pape entretient auprès des cours étrangères; on leur donne le titre de *nonces*. Dans certaines cours moins importantes, ils sont remplacés par des prélats non-évêques que l'on appelle *inter-nonces*; cette dénomination correspond à peu-près à celle de *chargés d'affaires*. Les *inter-nonces* sont encore envoyés quelquefois, *ad interim*, auprès des cours les plus considérables.

Un assez bon nombre d'archevêques et d'évêques portent le titre d'*assistants* au trône pontifical. Cette dignité qui est ordinairement accompagnée de celle de comte romain, donne à ceux qui en sont décorés, la préséance sur les autres évêques, aux offices que le souverain pontife célèbre ou auxquels il assiste. Ils prennent alors place auprès du trône, et c'est ordinairement un d'eux qui tient le bougeoir, et un autre, le livre. Ce titre est souvent accordé à des évêques qui résident en pays étrangers; c'est ainsi qu'on en gratifia Mgr. Plessis, lors de son voyage à Rome.

Prélats non-évêques. Il est à Rome un grand nombre d'ecclésiastiques qui, bien qu'ils n'aient pas le caractère épiscopal, et qu'ils ne soient pas même prêtres, quelquefois ont, à raison de leurs fonctions, le titre de prélats, et que l'on appelle *Monsignore* ou *Monseigneur*.

Ce sont les prélats *di fochetti*; c'est-à-dire l'*Auditeur de la chambre*, espèce de ministre de la justice; le gouverneur de Rome qu'on pourrait plus justement appeler le surintendant de la police, puisque c'est à peu-près la seule chose qui constitue ses fonctions; le trésorier ou ministre des finances; le *majordome* ou ministre de la maison pontificale. 2o. Les *Protonotaires* apostoliques dont l'emploi n'est guères aujourd'hui qu'une sinécure. 3o Les *Auditeurs de Rote* qui forment un tribunal d'appel dont les membres sont tirés de différentes nations. 4o. Les *Cleres* de la chambre qui composent des tribunaux dont les finances sont l'objet principal. 5o. Les *Votans de la Signature* qui sont les juges d'un autre tribunal. 6o. Les *Abbréviateurs du parc majeur* qui n'ont guère d'autre charge que de signer les bulles. 7o. Les prélats *della consulta* qui sont les juges d'un tribunal criminel; (le chiffre total de tous ces fonctionnaires excède à peine 60.) 8o. Les *référéndaires de l'une et l'autre signature*, dont je ne connais pas trop les fonctions quoique je sache qu'elles ont rapport à la justice, et dont le nombre s'élève au-delà de 100. 9o. Les prélats *domestiques* de Sa Sainteté dont le titre n'est à peu-près qu'honorifique; ceux qui en sont revêtus remplissent en même temps d'autres emplois. 10o. Les chanoines des basiliques majeures. 11o. Toutes catégories des *cameriers* ecclésiastiques lesquels sont des officiers dont les occupations répondent à peu près à celles de chambellans chez les princes laïques. Ils se divisent en *cameriers participants*, *secrets* et *d'honneur*; ils sont au nombre d'au moins 150. Il y en a en France, en Angleterre et dans plusieurs autres pays. Il reste encore un grand nombre de prélats que je passe sous silence, et dont les lecteurs, je pense, me pardonneront plus facilement l'omission que l'énumération, vu l'ennui quo leur a peut être causé